



# ANBLPN

Association of New Brunswick Licensed  
Practical Nurses

# AIAANB

L'Association des Infirmier(ère)s Auxiliaires  
Autorisé(e)s du Nouveau-Brunswick

## Travail auprès d'étudiantes en soins infirmiers

Toute infirmière auxiliaire autorisée (IAA) a déjà été une étudiante. Pourtant, beaucoup d'IAA ont tendance à oublier ce que c'est que d'être une étudiante. La responsabilité primordiale d'une professionnelle des soins infirmiers est le soin et la sécurité de ses clients, et une méthode utilisée pour assurer la sécurité du client est une collaboration efficace avec l'équipe de soins de santé. Puisque les étudiantes participent au soin des clients, elles font partie de cette équipe de soins de santé, et elles sont donc incluses dans le processus de collaboration.

Le soutien des étudiantes en soins infirmiers auxiliaires est une attente éthique et professionnelle qui incombe à toutes les IAA (Petersen, 2020); pourtant, beaucoup sont hésitantes et se demandent quelles sont leurs obligations quand elles travaillent auprès d'étudiantes. De plus, les étudiantes aussi peuvent être nerveuses en commençant leur préceptorat par crainte d'importuner leur mentor et ne pas se sentir appuyées par le milieu de pratique.

Cette brève fiche d'information vise à préciser les obligations qui s'appliquent quand on travaille auprès d'étudiantes en soins infirmiers et comment faciliter une relation de soutien et de collaboration entre les étudiantes en soins infirmiers et les IAA.

### En tant qu'IAA, suis-je obligée de travailler avec des étudiantes en soins infirmiers et d'être leur mentor?

Les organismes de réglementation établissent les normes de pratique pour la profession des soins infirmiers, et ces normes précisent quelles sont les attentes minimales pour les IAA dans tous les cadres de pratique. Le *Code de déontologie des infirmiers et infirmières auxiliaires autorisé(e)s au Canada* (2013) prescrit que les IAA :

- *Collaborent avec les client(e)s, leurs familles [... et les] collègues de l'équipe de soins à la promotion de la santé et du bien-être des personnes, des familles et du public.*
- *Collaborent avec les collègues d'une manière coopérative, constructive et respectueuse dans le but premier de réaliser des interventions sécuritaires, compétentes, équitables et de haute qualité aux personnes, aux familles et aux collectivités.*



Les *Normes de pratique des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Canada* (2020) prescrivent que les IAA :

- *Exercent un leadership pour soutenir le mentorat et le préceptorat et y participer.*
- *Entretiennent des communications interpersonnelles efficaces, respectueuses et collaboratives qui favorisent et nourrissent une culture de pratique positive.*

Ces principes directeurs démontrent que les IAA ont la responsabilité éthique et professionnelle d'être des mentors pour les étudiantes en soins infirmiers et de collaborer avec elles.

### **Quelles sont mes obligations quand je travaille avec des étudiantes en soins infirmiers?**

Les IAA doivent d'abord s'assurer d'avoir les connaissances, les compétences et le jugement requis pour guider et soutenir les étudiantes de façon sécuritaire et compétente. Tout en collaborant avec l'étudiante, elles doivent aussi garder comme priorité la sécurité du client; il s'ensuit qu'il doit y avoir **communication ouverte et constante** entre l'étudiante en soins infirmiers et la mentor (CNPS, 2021).

Bien que l'étudiante puisse être affectée à un certain client, il ne s'ensuit pas que l'IAA n'a plus affaire avec le client ou l'étudiante parce que c'est « son patient ». L'IAA garde l'obligation professionnelle de collaborer avec l'étudiante tout en donnant des directives, en communiquant des connaissances et en aidant l'étudiante pendant qu'elle acquiert les compétences nécessaires pour fournir des soins sécuritaires, conformes à la déontologie et empreints de compassion (OIIO, 2021). La création d'une ambiance de soutien et de collaboration pour la pratique aide les étudiantes en soins infirmiers à être plus conscientes de leurs besoins individuels d'apprentissage et les aide à offrir au client des soins sécuritaires et de qualité.

### **Et si l'étudiante en soins infirmiers commet une erreur? Suis-je responsable de l'erreur?**

Les IAA peuvent être hésitantes à être préceptrices d'une étudiante en soins infirmiers parce qu'elles craignent d'être tenues responsables si l'étudiante commet une erreur qui cause un dommage au client. En tant que professionnelles autoréglementées des soins de santé, les IAA doivent rendre compte de leurs propres actions et omissions; elles ne sont pas responsables des actions d'un autre fournisseur de soins de santé (l'étudiante).

Les étudiantes en soins infirmiers sont également responsables de leurs propres actions et ont la responsabilité de demander un soutien et des directives à leurs mentors pour corriger toute erreur afin de réduire au minimum le dommage causé au client. Une fois que l'IAA (mentor ou préceptrice) est informée d'une erreur, elle a la responsabilité de collaborer avec l'étudiante et d'offrir directives, soutien et surveillance pour corriger l'erreur et assurer la sécurité du client. L'étudiante a toujours la responsabilité d'aviser sa préceptrice si une erreur a eu lieu, car l'IAA ne peut pas être tenue responsable de ce dont elle n'a pas été informée.

### **J'ai accepté d'être préceptrice d'une étudiante en soins infirmiers; quelle est la meilleure façon de la soutenir pour assurer une expérience d'apprentissage positive en collaboration?**

Avant de commencer à être mentor ou préceptrice, il est important que vous soyez au courant du domaine, des connaissances et des compétences personnelles de l'étudiante pour vous assurer de connaître les limites ou les lacunes qu'elle peut avoir dans ses connaissances (CNPS, 2021). Les communications entre l'étudiante et la mentor est la clé pour obtenir cette information à l'avance.

Pendant tout le préceptorat, il doit y avoir des communications ouvertes et constantes entre l'étudiante et l'IAA. Assurez-vous de vous rendre disponible à l'étudiante pour soutenir son apprentissage et l'encourager à s'adresser à vous si elle a des questions ou des préoccupations.



Les IAA devraient aussi réétudier les politiques et les procédures pertinentes du milieu de pratique ainsi que toute politique de formation en vigueur dans l'établissement au sujet du travail avec des étudiantes. C'est un élément essentiel de la gestion des risques, et il est important que les deux parties soient au courant de ces politiques et les suivent (CNPS, 2021).

Les IAA doivent également s'assurer d'exercer une supervision appropriée et de déléguer des activités appropriées à l'étudiante (CNPS, 2021). Le fait de ne pas superviser et déléguer de façon appropriée pourrait constituer de la négligence de la part de l'IAA. Assurez-vous de savoir combien de supervision est nécessaire compte tenu de l'ensemble de compétences de l'étudiante et des politiques de l'employeur ou de l'établissement d'enseignement.

Enfin, assurez-vous de faire à l'étudiante des observations promptes et appropriées (OIIO, 2021). Même si vous devriez avoir des communications ouvertes et constantes avec l'étudiante pendant chaque quart, c'est une bonne idée de la rencontrer à la fin du quart. Une rencontre à la fin du quart réduira les distractions au minimum et donnera à l'étudiante et à l'IAA le temps de discuter comment le quart est allé, ce qui a bien été et ce qui n'a pas bien été, et de cerner les points pour lesquels l'étudiante pourrait avoir besoin de plus de pratique et de supervision.

### **Et si je pense que je n'ai pas la capacité de travailler avec des étudiantes et de les superviser?**

Il peut y avoir toutes sortes de raisons pour lesquelles une IAA peut se sentir incapable de travailler avec des étudiantes. Toutefois, il est important de comprendre que chaque IAA a quelque chose de différent à offrir aux étudiantes (Peterson, 2020). Chaque IAA a un ensemble de compétences uniques dans lesquelles elle excelle étant donné son expérience de travail et toute formation avancée qu'elle a pu acquérir, et ces points forts sont extrêmement précieux pour les étudiantes en soins infirmiers. Tout comme l'ensemble de compétences et la base de connaissances de chaque IAA sont uniques, les étudiantes arrivent aussi avec leur personnalité et leur style d'apprentissage uniques, et c'est pourquoi toutes les IAA ont quelque chose à offrir aux étudiantes.

Les IAA peuvent aussi se sentir dépassées à l'idée de travailler avec une étudiante en raison des pénuries de personnel et des exigences additionnelles que cela ajoute à leur charge de travail. Il est important de retenir qu'avec la quantité appropriée de directives et de soutien, l'étudiante est là pour apprendre, mais elle peut aussi aider à prendre soin du client. Les soins infirmiers sont un travail d'équipe, et, quand nous travaillons en équipe, nous sommes toutes plus efficaces et plus efficaces. S'il y a des circonstances spécifiques pour lesquelles l'IAA ne se sent pas capable de travailler avec des étudiantes, elle devrait discuter ces préoccupations directement avec son employeur.

### **En tant qu'ÉTUDIANTE, quelle est la meilleure façon d'appuyer ma mentor et de faciliter une ambiance d'apprentissage positive?**

Une excellente façon de reconnaître votre préceptrice et de commencer la journée du bon pied est de commencer votre quart en remerciant votre préceptrice de prendre le temps de vous encadrer. Les étudiantes devraient également se souvenir que les soins infirmiers sont une profession pratiquée en équipe; offrez votre aide quand cela est approprié et montrez que vous avez l'esprit d'équipe.

Posez des questions : l'objectif de votre préceptorat est d'acquérir des connaissances et de l'expérience en devenant une fournisseuse de soins de santé habile, compétente et sûre. En posant des questions, vous montrez votre désir d'apprendre, et c'est un bon rappel pour la préceptrice que ses connaissances et son expertise sont précieuses pour vous (Vincent, 2020).



En tant qu'étudiante, vous devriez être consciente du fait que la préceptrice peut parfois se sentir fatiguée par les exigences du travail à cause des pénuries de personnel et des heures supplémentaires. Exprimez de la compassion à votre préceptrice et redites-lui que vous serez heureuse de l'aider quand ce sera approprié.

Enfin, assurez-vous de terminer votre quart en remerciant de nouveau votre préceptrice. Il peut être difficile pour la préceptrice de travailler avec des étudiantes en raison de toutes les autres exigences de son travail; alors, il est important de lui faire savoir que vous appréciez le temps qu'elle passe avec vous.

### **Conclusion**

Il est important pour les IAA de se souvenir que les étudiantes sont souvent très nerveuses quand elles commencent leur préceptorat et doivent s'adapter au milieu de pratique, aux clients, aux affectations et aux collègues. Quand vous collaborez avec l'étudiante et lui assurez une ambiance d'apprentissage encourageante, cela renforce son apprentissage et sa confiance pendant qu'elle devient une professionnelle compétente. C'est pour vous un privilège de pouvoir communiquer vos connaissances et votre expérience à des étudiantes et, quand celles-ci réussissent à leur examen d'autorisation infirmière, de savoir que vous avez joué un rôle important dans leur succès.

## Références

- Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick (2020). *Normes de pratique des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Canada*. Consulté à [https://www.anblpn.ca/wp-content/uploads/2021/04/2020-FR\\_StandardsofPractice.pdf](https://www.anblpn.ca/wp-content/uploads/2021/04/2020-FR_StandardsofPractice.pdf).
- Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick (2013). *Code de déontologie des infirmiers et infirmières auxiliaires autorisé(e)s au Canada*. Consulté à [https://www.anblpn.ca/wp-content/uploads/2021/04/FR\\_Code\\_of\\_Ethics\\_2013.pdf](https://www.anblpn.ca/wp-content/uploads/2021/04/FR_Code_of_Ethics_2013.pdf).
- Société de protection des infirmières et infirmiers du Canada (2021). *Préceptorat et gestion des risques juridiques*. Consulté à <https://spiic.ca/article/preceptorat-et-gestion-des-risques-juridiques/>.
- Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (2021). *Supporting Learners*. Consulté à [www.cno.org/en/learn-about-standards-guidelines/educational-tools/ask-practice/supporting-learners/](http://www.cno.org/en/learn-about-standards-guidelines/educational-tools/ask-practice/supporting-learners/).
- Petersen, Joanne (2020). *Soutenir les étudiant(e)s en sciences infirmières : chaque infirmière et infirmier a quelque chose à offrir*. Infirmière canadienne : Ottawa. Consulté à [Soutenir les étudiant\(e\)s en sciences infirmières : chaque infirmière et infirmier a quelque chose à offrir \(infirmiere-canadienne.com\)](http://www.infirmiere-canadienne.com).
- Vincent, Mary (2020). *4 conseils pour vivre une expérience positive avec vos précepteurs*. Infirmière canadienne : Ottawa. Consulté à <https://infirmiere-canadienne.com/fr/articles/issues/2020/septembre-2020/4-conseils-pour-vivre-une-experience-positive-avec-vos-precepteurs>.